

# Sudpresse au cœur d'une controverse déontologique

**Le Conseil de déontologie journalistique croule sous les plaintes contre l'éditeur. En cause: une Une sur les migrants publiée mercredi dans différentes éditions et jugée stigmatisante sur les réseaux sociaux.**  
**SARAH GODARD**

Mercredi dernier, les quotidiens «La Capitale», «La Meuse», «La Province» et «La Nouvelle Gazette» arboraient en Une le titre «Invasion de migrants: la côte belge menacée». Cette publication a entraîné un déluge de protestations citoyennes, amplifié par la puissance des réseaux sociaux qui crient à l'incitation à la haine. «Pour nous, cela ne va pas trop loin, a réagi Bernard Marchand, administrateur délégué du groupe Rossel, maison mère de Sudpresse. *Cela reste dans le langage de Sudpresse.*»

Ce n'est cependant pas la première fois que Sudpresse est pointée du doigt pour son manque de déontologie. «Sur les trois dernières années, 40 à 50% des plaintes reçues concernent Sudpresse et la moitié d'entre elles sont fondées», commente André Linard, secrétaire général du Conseil de déontologie journalistique (CDJ). Mais ce qui est inédit aujourd'hui, c'est l'am-

pleur du mouvement. «Entre mercredi et jeudi, nous avons déjà reçu une dizaine de plaintes individuelles à ce sujet, poursuit André Linard. Mais ce vendredi à midi, nous en avons déjà reçu deux cents.»

## Un complot ourdi par Nordpresse?

C'est qu'entre-temps, le réseau Ades, un groupement citoyen engagé pour des alternatives démocratiques, écologiques et sociales, a rédigé un document type pour déposer plainte auprès du Conseil de déontologie journalistique. Il l'a ensuite partagé sur les réseaux sociaux enjoignant ses membres à se joindre à l'action. D'aucuns s'étonnent, plus largement, de ce que malgré les violations répétées et actées par le Conseil de déontologie journalistique, Sudpresse continue de bénéficier des aides à la presse, pourtant conditionnées en partie au respect de la déontologie.

Et il se murmure qu'en coulisses, c'est carrément un confrère qui tire les ficelles. Nordpresse, le journal parodique, a en effet décidé de poser un geste fort (et sérieux, pour une fois) en déposant une plainte contre Sudpresse auprès des autorités policières. «Nord-

presse a déposé ce matin une plainte contre Sudpresse pour cette Une qui incite doublement à la haine, d'abord en parlant d'invasion, comme s'il s'agissait de rats, et pour l'article sur le père du kamikaze du Bataclan, qui donne l'adresse du magasin d'un innocent», peut-on lire sur le site, copie du procès-verbal à l'appui.

Pour André Linard, porter l'affaire au pénal est risqué. «C'est dangereux pour la liberté d'expression», juge-t-il. En outre, les délits de presse ne peuvent être jugés que par la cour d'assises. De tels procès sont donc rarement mis en œuvre. «Le principe de fonds, c'est que le meilleur contrôle est celui exercé par la profession», plaide-t-il.